

## Venez étudier en Champagne-Ardenne !

Dans le cadre d'un partenariat existant entre la Région Champagne-Ardenne et la Région de Nitra, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne propose des bourses individuelles pour des étudiants slovaques francophones souhaitant poursuivre leur cursus d'enseignement supérieur en France en 2014/2015. La condition requise est que les étudiants soient originaires, domiciliés ou aient fait leurs études dans la Région de Nitra.

Les études doivent être effectuées dans l'un des établissements d'enseignement supérieur de la région Champagne-Ardenne :

> à l'**université** pour y effectuer un **Master** (master 1 ou master 2) :

- URCA : Université de Reims Champagne-Ardenne

<http://www.univ-reims.fr/>

- UTT : Université de Technologie de Troyes

<http://www.utt.fr/fr/index.html>

> dans un **lycée** :

- en **BTS** : Brevet de Technicien Supérieur ;

- en **classe prépa / CPGE** : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

Pour connaître le détail des formations envisageables et la liste des établissements champardennais, consulter la revue de l'ONISEP jointe.

Dans une région dotée d'un riche patrimoine gastronomique et culturel, bien desservie par les transports, à proximité de Paris, les étudiants étrangers ont la possibilité d'étudier en France dans les meilleures conditions (résidence et restaurant universitaires, vie culturelle, etc.).



## Recommandations aux candidats

1. Envoyer un dossier de candidature pour une bourse d'études en Champagne-Ardenne (« dossier Master » ou « dossier Ecole » selon le cas) à la Direction des Affaires Européennes et Internationales (AEI) de la Région de Champagne-Ardenne avant le 14 avril 2014.  
La liste des pièces à joindre figure en dernière page du dossier de candidature.
2. La Région Champagne-Ardenne transmet les dossiers de candidatures aux établissements d'enseignement supérieurs concernés ; où ils seront examinés par une commission.
3. Les candidats doivent être francophones et avoir un niveau minimum de maîtrise de la langue française.
4. Les candidats retenus doivent s'inscrire sur le site de Campus France ([www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)) et suivre les instructions.
5. A leur arrivée en France, les étudiants sont priés d'ouvrir un compte dans un établissement bancaire et de faire parvenir le RIB à la Région Champagne-Ardenne.
6. La bourse régionale est versée en 3 fois et la Région assure aussi le suivi de la scolarité.
7. Les étudiants doivent effectuer leurs démarches pour obtenir un logement, auprès du CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) notamment (le 1<sup>er</sup> versement comprend une caution égale à 1 mois de loyer qui est remboursée intégralement si la chambre est dans le même état qu'à l'arrivée). Une partie du loyer est prise en charge par l'APL (Aide Personnalisée au Logement) : faire un dossier de demande à la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).

### **Votre contact au sein de la Région Champagne-Ardenne :**

Mme Julie LAVOINNE, chargée de mission affaires européennes et internationales : [jlavoinne@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:jlavoinne@cr-champagne-ardenne.fr)